

**FINANCIERE PICHET**

Société par Actions Simplifiée au capital de 501.900.890 euros  
Siège social : 3 rue des Saussaies - 75008 PARIS  
501 418 495 RCS PARIS

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 23 juin,  
A 11 heures 30,

Les associés de la société **FINANCIERE PICHET** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société PROMOTION PICHET, 20-24 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, sur convocation faite à chaque associé par voie électronique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président de la Société.

La société **COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT** représentée par Madame Quitterie LENOIR et la société **FORVIS MAZARS SA** représentée par Monsieur Alain CHAVANCE, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, par voie électronique, sont absents et excusés.

Les associés présents ou représentés représentent la totalité des actions de la société ayant le droit de vote

En conséquence, le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ La copie du courrier électronique de convocations électronique adressé à chaque associé,
- ✓ La copie du courrier électronique de convocation du Commissaire aux Comptes,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés par voie électronique aux associés, ou tenus à leur disposition au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle enfin que la dernière Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mars 2025 n'avait pas statué en sa cinquième résolution sur le sort des mandats de **la société FORVIS MAZARS SA et de la société dénommée COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, Co-Commissaires aux Comptes titulaires et de **Madame Isabelle CHAUVÉ et Monsieur Jean-Philippe SEGUIN**, Co-Commissaires aux Comptes suppléants qui sont arrivés à expiration. Conformément à sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Examen des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants en application de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mars 2025,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

Les mandats de la **société dénommée FORVIS MAZARS SA** et de la **société dénommée COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**, Co-Commissaires aux Comptes titulaires, et de **Madame Isabelle CHAUVE** et **Monsieur Jean-Philippe SEGUIN**, Co-Commissaires aux Comptes suppléants étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- ✓ Décide de renouveler le mandat de Co-commissaire aux comptes titulaire de la **société dénommée FORVIS MAZARS SA** pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2030** ;
- ✓ Décide de renouveler le mandat de Co-commissaire aux comptes suppléant de **Madame Isabelle CHAUVE** pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2030** ;
- ✓ Décide de ne pas renouveler le mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire de la **société dénommée COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT** et de désigner la société dénommée **ALPES EXPERTS** (en cours de modification de sa dénomination sociale qui deviendra DH Audit et Consolidation), société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est à AIX LES BAINS (73100), 725 Boulevard Robert Barrier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 451 941 819, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2030** ;
- ✓ Décide de ne pas renouveler le mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant de **Monsieur Jean-Philippe SEGUIN** et de désigner **Monsieur Yann BENALLEGUE** domicilié à ECHIROLLES (38130), 1 rue des Méridiens, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2030** ;

La société ALPES EXPERTS représentée par Monsieur David HACCOUN et Monsieur Yann BENALLEGUE ont fait savoir qu'ils acceptaient les mandats qui viennent de leur être confiés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

## DEUXIEME RÉOLUTION

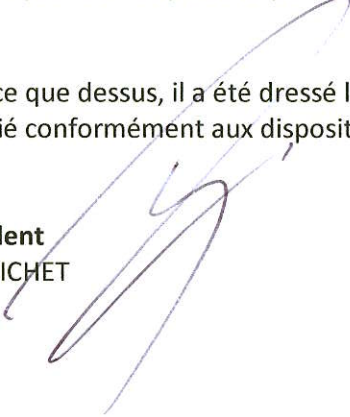
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et un associé conformément aux dispositions statutaires.

**Le Président**  
Patrice PICHET



**Un Associé**  
Benoit PICHET

